



# Confédération Paysanne

Syndicat pour une agriculture paysanne et  
la défense de ses travailleurs

Rhône

Membre de la Coordination Européenne Via Campesina et de la Via Campesina

---

Lyon, le 25 mars 2020

**M. le Préfet du Rhône**  
**Préfecture du Rhône**  
**69419 LYON cedex 03**

## Objet : Demande d'agir pour le maintien des marchés et la mise en place d'alternatives

Monsieur le Préfet,

Le gouvernement a décidé ce 23 mars au soir de fermer l'ensemble des marchés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid 19. Nous déplorons cette décision unilatérale qui intervient alors que nombres de paysannes et paysans ont travaillé main dans la main avec les mairies pour mettre en place des mesures barrières exigeantes et les faire appliquer strictement. De nombreux marchés se sont déroulés ces derniers jours dans de très bonnes conditions. Le non-respect des mesures barrières dans un nombre restreint de marché a eu un impact médiatique fort et pénalise aujourd'hui les communes, les producteurs.trices et les consommateurs.trices qui ont appliqué rigoureusement les consignes.

Ces fermetures auront selon nous des conséquences graves à différents égards :

- En supprimant les marchés, nous craignons un engorgement des grandes et moyennes surfaces dans lesquelles le risque de contamination est accru du fait de la libre manipulation des produits, de l'échange de caddy, de la concentration de personnes dans un espaces clos etc.
- La pérennité de nos fermes est gravement menacée, parfois à très court terme. Nous mettons pourtant tout en œuvre pour assurer l'approvisionnement alimentaire de la population dans les meilleures conditions sanitaires : pas de libre service, stands et files d'attentes espacées, respect des mesures individuelles etc.

Par ailleurs, le premier ministre a déclaré hier : « *Il faut aussi penser aux agriculteurs, à ceux qui nourrissent la France, et qui ont vocation à continuer à la nourrir, ils doivent pouvoir écouler dans de bonnes conditions leurs production. C'est la raison pour laquelle nous prenons le principe d'interdiction mais nous autorisons les préfets, à la demande des maires, qui sont les mieux placés pour apprécier la capacité de tel ou tel marché à être organisé selon des règles strictes de sécurité à le cas échéant déroger à cette règle.* »

C'est pour quoi nous vous demandons de répondre favorablement aux demandes de maintien des marchés que vous recevrez des maires du département.

Nous avons d'ores et déjà pris contact avec les maires pour leur proposer notre appui dans la mise en place des mesures barrières, notamment par la diffusion d'un guide pour accompagner les producteurs.trices que vous trouverez joint à ce courrier, et en demandant le renforcement des moyens humains d'encadrement des marchés.

Nous, paysannes et paysans, affirmons avoir pris la pleine mesure de la crise sanitaire que nous traversons et des risques pour nos clients, nos proches et nous-mêmes. C'est avec responsabilité, solidarité et par sens du devoir que nous agissons quotidiennement pour maintenir l'approvisionnement alimentaire de toutes et tous dans les meilleures conditions possibles, en particulier lors de la commercialisation. Nous ne prenons pas cette menace à la légère et souhaitons travailler avec vous à la mise en place d'un approvisionnement alimentaire le plus sûr possible.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos très respectueuses salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Antoine Pariset', written over a set of horizontal lines.

Antoine PARISET  
Maraicher à Orliénas  
Porte-Parole de la Confédération paysanne du Rhône